

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

23 JUIN 1997

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999⁽¹⁾
— PARTIM POUR CE QUI CONCERNE SES COMPETENCES

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET,
DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR MM. ANTOINE ET SCHARFF

(1) Voir Doc. nos 4 - II (1997-1998) nos 1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique⁽¹⁾ a examiné au cours de ses réunions des 17 et 23 juin 1998 le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1999, partim pour ce qui concerne ses compétences.

I. EXPOSE DE M. ANCION, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU SPORT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Budget 1999 initial

Pour ce qui concerne le budget 1999 initial ressortissant aux compétences du ministre et, dans le cadre des travaux de la présente commission, celui-ci s'élève globalement à 36 153,6 MIOS, soit une augmentation de 496,3 MIOS, ou encore de + 1,4 % par rapport au budget initial.

Le ministre en vient maintenant aux perspectives qu'offre le budget 1999 pour les différents niveaux d'enseignement.

L'enseignement universitaire

Le budget consacré à l'enseignement universitaire s'élève en 1999 à pratiquement 18 MIARDS soit exactement 17 975,5 MIOS.

Le calcul des allocations de fonctionnement des institutions universitaires est basé sur le projet de décret de réforme du financement des universités. Le total de ces allocations de fonctionnement s'élève à 16 673,3 MIOS, en ce compris 304,9 MIOS représentant la prime de

programmation sociale due pour l'année 1998 et imputée sur l'année budgétaire 1999. Il s'ensuit que les allocations effectivement versées aux institutions universitaires en 1999, hors la prime de programmation précitée, s'élèvent à 16 365,7 MIOS.

En l'occurrence » il a été fait application du nouveau système de financement des universités dont votre commission aura l'occasion d'en examiner très prochainement et de manière exhaustive le contenu. Cet avant-projet de décret retient notamment les principes suivants :

- une enveloppe stabilisée pour l'allocation annuelle de fonctionnement;

- l'indexation annuelle de cette enveloppe en fonction de l'évolution de l'indice-santé des prix à la consommation durant l'année budgétaire concernée;

- la répartition des moyens en fonction du nombre pondéré d'étudiants pris en compte pour le financement de l'institution universitaire concernée par rapport au nombre pondéré d'étudiants de l'ensemble des institutions universitaires.

Cela signifie :

- une croissance de 1,23 % par rapport à 1998;

- que les dépenses de personnel et celles relatives au fonctionnement stricto sensu ont été indexées sur base d'un taux de 1,4 %.

En ce qui concerne les subventions sociales aux institutions universitaires, elles représentent quelque 482,1 MIOS.

La recherche scientifique

Un crédit de 3 338,9 MIOS est affecté à la Recherche scientifique en 1999. Il s'agit d'une nouvelle concrétisation importante de la Déclaration Politique Communautaire puisque ces crédits augmentent de 4,3 % par rapport aux crédits 1998 initiaux.

Dans le contexte de contraintes budgétaires que nous connaissons en Communauté, cet effort est encore plus significatif, et, s'inscrit pleinement dans le cadre de la mobilisation en faveur de la recherche que le ministre soutient fermement en sa qualité de ministre communautaire et régional fonctionnellement compétent.

Pour l'exercice 1999, l'effort a volontairement été axé sur une croissance privilégiée des moyens attribués :

- a) à la subvention du FNRS et au plan d'expansion du potentiel scientifique;

- b) au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'industrie et dans l'Agriculture (FRIA);

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Pory (président), Bodson, Chabot, Cheron, Mmes Cogels-Le Grelle, Dupuis, MM. Hiance, Istasse, Marchant, Massy, Melin, Mme Stengers, MM. Antoine et Scharff (rapporteurs).

Participaient également aux travaux de la commission :

M. Desgain, membre du Parlement;

M. Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales;

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique;

M. Depaoli, représentant le cabinet de Mme Onkelinx, ministre-présidente du gouvernement;

MM. Weber, Buelen, Horward et Lemaire, représentant le cabinet du ministre Ancion;

MM. Vanderijst, Désiron, Wallée et Diseur, représentant le cabinet du ministre Van Cauwenberghe;

M. Delvaux, expert du groupe PS;

Mme Daubie experte du groupe PRL-FDF;

Mme Deheneffe experte du groupe PSC.

c) aux programmes d'Actions de Recherche Concertées (ARC);

d) aux Fonds spéciaux pour la recherche des institutions universitaires.

La subvention octroyée au FNRS représente 623,7 MIOS, soit un accroissement de 7 % par rapport à 1998, tandis que le plan d'expansion du même Fonds national s'élève à 353,8 MIOS, soit une croissance de 5,7 % par rapport à 1998. Les moyens dégagés dans ce cadre sont destinés au recrutement de personnel de recherche de haut niveau.

La subvention octroyée au FRIA représente 281,4 MIOS, soit une augmentation de 5,7 % par rapport à 1998. Les moyens attribués à ce titre sont destinés à la formation de jeunes doctorants qui se destinent à faire carrière en milieu industriel et agricole.

La subvention aux Actions de Recherche Concertées est fixée à 440,8 MIOS, soit une croissance de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette subvention est destinée au renforcement et au développement de centres de recherche universitaire d'excellence.

Quant aux Fonds spéciaux de recherche des institutions universitaires, leur budget global s'élève à 439,6 MIOS, soit une augmentation de 5,7 % également par rapport à 1998.

Les trois fonds associés du FNRS (FRFC, FRSM, IISN) connaissent quant à eux une croissance liée à l'augmentation de l'index.

Le budget 1999 initial étant le dernier de la présente législature, le ministre s'en voudrait de ne pas relever que depuis 1995 le budget consacré à la Recherche scientifique communautaire (hors celle effectuée au travers des allocations de fonctionnement attribuées aux universités) a crû de 14,3 % soit + 418,2 MIOS BEF, soit 3 fois plus que l'inflation sur cette période considérée. Dans un contexte de contrainte budgétaire, le ministre tient à souligner qu'en cette matière aussi, les priorités de la DPC ont largement été rencontrées.

Enseignement supérieur et non universitaire

Le budget de l'Enseignement supérieur non universitaire s'élève pour 1999 à 11 667,6 MIOS, soit une augmentation de 1 % ou encore de + 117,6 MIOS par rapport au budget 1998 initial.

Le budget 1999 de l'Enseignement supérieur non universitaire constitué principalement de l'Enseignement supérieur organisé en hautes écoles (DO 55) a été établi dans le respect des dispositions du décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des hautes écoles, à savoir l'adaptation du montant 1998 destiné à l'Enseignement supérieur dispensé par les

hautes écoles en fonction du taux d'inflation de l'année 1998 (1,2 %).

Par ailleurs, pour déterminer ce montant, on a tenu compte des éléments suivants:

— le montant destiné à l'Enseignement supérieur dispensé par les hautes écoles («S»), fixé à l'article 10 du décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des hautes écoles, est modifié pour tenir compte, d'une part, d'une insuffisance de transfert en provenance d'autres DO, constatée en 1998 (48,6 MIOS) et, d'autre part, de la décision de sortir du montant «S» le montant des salaires des personnes bénéficiant des mises à la pension anticipée dans le cadre de l'article 39 du décret du 2 avril 1996 (- 206,3 MIOS);

— les économies réalisées par le départ à la pension des personnes bénéficiant des dispositions précitées ne restent, en effet, pas acquises à la DO 555 mais sont intégrées dans le budget global de la Communauté française.

En corollaire de la diminution du («S») prévue au point 1^o, il sera précisé à l'article 11, 2^o, du décret du 9 septembre 1996 que le «PMD» ne comprend pas les salaires des personnes bénéficiant des mesures de fin de carrière.

En ce qui concerne les allocations globales allouées aux hautes écoles, tous réseaux confondus, celles-ci s'élèvent à 10 038,9 MIOS pour 1999, en croissance donc de quelque 1,5 % par rapport au budget 1998 initial.

Dans l'ensemble, le budget 1999 initial de la DO 55 connaît une croissance de 1 % par rapport au budget 1998, ou encore une croissance de 1,4 % hors mesures de fin de carrière.

L'enseignement artistique

En matière d'Enseignement supérieur et supérieur artistique, le budget 1999 s'élève à 1 672,5 MIOS. Ce montant est supérieur de quelque 16,6 MIOS au encore en augmentation de 1 % par rapport à l'initial 1998.

L'évolution de la masse budgétaire est provoquée par les indexations des crédits traitements et des dotations et subventions de fonctionnement, et tient également compte de l'encadrement prévisible suite au nombre d'élèves attendus dans ce secteur.

Par ailleurs, suite aux réflexions menées durant l'année 1998 à propos des différents projets de décret visant à classer cet enseignement dans l'enseignement de type court et de type long, votre commission sera également appelée à étudier, tout prochainement, un projet de décret relatif au classement des établissements d'enseignement artistique supérieur qui

ne sont pas encore intégrés dans la structure de la loi de 1970. Ce projet est attendu depuis près de 30 ans. L'année 1999 sera ainsi consacrée à la mise en place de cette nouvelle structure.

Allocations et prêts d'études

En termes financiers, le budget 1999 des Allocations et Prêts d'études s'élève à 1 459,1 MIO\$, soit une majoration de 0,4 % par rapport à l'initial 1998. Les moyens ainsi consacrés en 1999 à l'attribution des aides devrait permettre de rencontrer les attentes du public-cible, à savoir la garantie d'une liquidation rapide des allocations, celles-ci se répercutant immédiatement au niveau des réductions de minerval accordées aux bénéficiaires.

Selon les estimations, près de 85 000 élèves de l'enseignement secondaire bénéficieront en 1999 d'allocations d'études pour un montant global de plus de 600 millions tandis que près de 900 millions seront attribués aux quelques 27 000 étudiants de l'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, enseignement supérieur artistique). Pratiquement donc, un élève ou un étudiant sur quatre sera aidé financièrement par la Communauté.

Ici également, il faut souligner que depuis le début de la présente législature le budget consacré aux Allocations et Prêts d'études a connu, sur 4 ans, une croissance de 13 % ou encore +167,4 MIO\$.

Académie royale

Pour ce qui a trait au budget dévolu au secteur de l'Académie Royale, celui-ci est stabilisé pour s'élever en 1999 à quelque 40,0 MIO\$, soit une augmentation de 0,7 MIO\$ par rapport à 1998.

*
* *

II. DISCUSSION

Le président Poty nous a fait lecture de l'intervention de l'auditeur de la Cour des comptes :

«L'exercice effectuée dans le cadre du premier feuillet d'ajustement du budget pour 1998 afin d'évaluer l'évolution de la masse salariale dans l'enseignement a également été réalisé avec les prévisions du budget pour 1999.

Pour les raisons expliquées précédemment, le différentiel permettant la comparaison hors index a été partiellement (1,55 %) soustrait des crédits de la DO 55 (enseignement supérieur non universitaire).

Les crédits initiaux de l'enseignement supérieur non universitaire (DO 55) annoncent une diminution de 0,46 % (hors index) par rapport au budget ajusté de 1998. Il est également intéressant de constater que, contrairement, à l'exercice précédent, la variation est de même sens quel que soit le réseau. La mise en application du nouveau mode de financement semble donc se normaliser.

Les dépenses de l'enseignement artistique (DO 57) sont en régression de 0,78 % par rapport au premier ajustement du budget pour 1998 alors que le budget initial de 1998 était en progression de 1,51 % par rapport au premier ajustement du budget pour 1997. » En réponse à ces constats, le représentant du ministre rappelle que la cour des comptes globalise les 3 niveaux d'enseignement artistique. Dès lors, les considérations développées dans son rapport sont valables pour l'ensemble des compétences, à savoir celles de Mme Onkelinx, MM. Van Cauwenberghe et Ancion. Tous les calculs ont été faits conformément à la projection pluriannuelle de la Communauté française. En ce qui concerne la DO 55, il est fait application du décret de financement pour les hautes écoles et également de la projection pluriannuelle.

Mme Stengers, concernant la division 47, les allocations et prêts d'études, souhaiterait faire quelques remarques d'ordre général. Elle constate que le budget global est majoré, ce qui est fort bien et que cela devrait permettre de rencontrer les attentes du public-cible. Elle estime que, sur ce point, tout est à remettre sur le métier. En effet, depuis de nombreuses années, les revenus en-dessous desquels les étudiants ont accès à l'allocation n'ont plus été augmentés ni indexés. Il s'agit d'un travail de saupoudrage qui ne représente pas des sommes énormes pour les étudiants.

Elle rappelle que déjà en 1991, le ministre de tutelle de l'époque avait reçu une note du Conseil supérieur des Allocation et Prêts d'études, lequel se demandait si le système remplissait la fonction pour laquelle il avait été créé et si on ne faisait pas le budget en fonction de moyens et non pas des besoins réels pour couvrir le coût des études pour certaines populations. Elle remarque que ce qui n'apparaît pas comme volonté politique, c'est d'augmenter les moyens de façon considérable.

En ce qui concerne la recherche scientifique, Mme Stengers remarque que nous sommes toujours les parents pauvres dans la moyenne européenne même si un effort important qu'il faut souligner a été fait. Malheureusement, pour cette commissaire, ces efforts ne sont pas suffisants par rapport à ce qui devrait être fait.

Mme Stengers se demande également pourquoi le ministre a abandonné l'idée de lier

le budget de la recherche scientifique avec le PNB.

Enfin, sur ce second point, Mme Stengers souhaiterait savoir ce qu'il en est des synergies avec le privé, si elles se développent et avec quels secteurs.

Mme Stengers souhaite savoir, quant au budget, si le ministre a déjà une idée de l'impact au niveau des hautes écoles qui pourront abandonner la formation en kinésithérapie. Enfin, aussi pour le secteur des hautes écoles, elle aimerait avoir les chiffres les plus récents par type d'enseignement de la fréquentation estudiantine.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement artistique, Mme Stengers désirerait savoir si le ministre a une idée des répercussions budgétaires du prochain décret.

M. Cheron souhaiterait poser quelques questions précises. Il serait désireux d'avoir des chiffres précis en matière de population dans les universités et les hautes écoles pour les années 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998 que ce soit au 1^{er} octobre au 1^{er} février.

Par ailleurs, M. Cheron souhaiterait obtenir des explications sur l'enveloppe complémentaire pour les hautes écoles. En effet, on parle de 50 millions. Ceux-ci sont-ils motivés par une augmentation de population dans les hautes écoles.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur artistique de type court, est-il vrai que dans ce qu'on appelle les mesures urgentes les coefficients réducteurs vont être ramenés de 73,5 % à 70 %. M. Cheron estime que l'on ne peut que s'inquiéter de cette évolution là. Cette pénalisation supplémentaire par rapport à ce type d'enseignement vise l'INSAS, l'IAD et les 3 Saint-Luc.

M. Marchant, en ce qui concerne les hautes écoles, s'interroge sur le nombre de personnes mises à la pension anticipée, qui ont bénéficié de l'article 39 du 2 avril 1996. Les économies suite à l'effort réalisé vont dans le budget global de la Communauté française. M. Marchant rejoint Mme Stengers sur le fait qu'il faut revoir la problématique des Allocations et Prêts d'études. Il faut selon ce commissaire, partir des besoins et affiner la réflexion car bien des choses sont à faire.

C'est un peu court de dire qu'un élève sur quatre sera aidé par la Communauté française.

En ce qui concerne la recherche scientifique, M. Marchant estime qu'il devrait y avoir plus de synergies avec la Région wallonne et la Région bruxelloise. Selon lui, il serait également intéressant de réfléchir sur le statut des doctorants et

sur leurs perspectives de carrière. Ce commissaire juge opportun de faire un audit de la situation de la recherche scientifique en Communauté française.

Enfin en ce qui concerne l'enseignement artistique supérieur, M. Marchant regrette que la dotation ne soit augmentée que de 20 %.

Mme Dupuis pour ce qui concerne le budget 98 dans l'enseignement artistique, se rapproche de la dernière remarque formulée par M. Marchant.

C'est une réflexion sur la croissance qui est inférieure à l'inflation alors qu'il y a une augmentation du nombre d'élèves. Cette situation lui paraît pour le moins mystérieuse.

Pour ce qui concerne les ambitions européennes de la Communauté française, Mme Dupuis se demande si le ministre ne craint pas d'handicaper les établissements qui ont une réputation européenne. En effet, il y a eu un classement au niveau européen et certaines de nos écoles sont très bien classées. Il serait dommage que ces écoles soient handicapées par une politique budgétaire à la baisse.

Mme Dupuis tient également à faire remarquer que la problématique des étudiants européens n'est pas résolue. En effet, l'Ecole de La Cambre vient de gagner un recours à l'encontre du Décret-programme concernant les Européens. Les articles incriminés et qui ont été suspendus ont des conséquences budgétaires puisqu'il faut reprendre ces étudiants en ligne de compte. Elle souhaiterait savoir comment le ministre compte répondre à ce nouvel avatar.

En ce qui concerne les allocations d'études, Mme Dupuis partage les interrogations des différents intervenants sur ce sujet. En effet, concernant le budget, si l'on tient compte des crédits variables, la croissance est de 0,18 %, ce qui est très peu. On peut être amené, selon ce commissaire, à se poser des questions plus vastes et revoir le système de manière telle qu'à l'adapter aux besoins.

Mme Dupuis a peine à croire que les capacités financières des jeunes augmentent. On peut être à même de se dire qu'il y a moins d'étudiants défavorisés qui accèdent à l'enseignement supérieur.

En terme de chiffres précis, Mme Dupuis souhaiterait connaître le nombre d'étudiants titulaires d'une bourse. Il est largement temps de s'attaquer à la réforme du système de manière à ce qu'il soit pleinement efficace.

Sur le problème de la recherche scientifique, Mme Dupuis se réjouit de constater des augmentations qui sont intéressantes.

Elle aimerait avoir un détail de la répartition de ces augmentations.

Mme Dupuis voudrait également connaître quels sont les centres de ressources d'éducation aux médias qui bénéficient de ce nouveau crédit.

En ce qui concerne les universités, Mme Dupuis souhaiterait poser une question d'ordre général en ce qui concerne les étudiants européens.

Si la Communauté française venait à être condamnée, quel serait le calcul de l'ardoise ainsi constituée compte tenu des intérêts judiciaires et des créances des autres institutions universitaires.

Pour ce qui concerne le budget 1999 des universités, Mme Dupuis ne peut que constater que la croissance est inférieure à l'inflation.

M. Ancion, en ce qui concerne les allocations et prêts d'études partage le point de vue des commissaires sur la nécessité de revoir le système.

Il précise d'ailleurs qu'il avait convié le Conseil supérieur des allocations d'études à lui présenter des propositions de réforme. Cela n'étant pas fait, il envisage de prendre des initiatives sans s'en référer au Conseil. Il reconnaît que pour l'enseignement secondaire, il y a d'autres types d'aides à rechercher car les allocations sont vraiment minimes. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, les bourses sont insuffisantes pour le cadre de vie actuel. Il remarque qu'il y a un certain nombre d'anomalies par le fait qu'actuellement seuls les revenus du travail sont pris en compte et non les autres comme les revenus mobiliers. Le ministre pense que réactiver le principe des prêts d'études serait une bonne chose, d'autant plus que cela se fait beaucoup à l'étranger. La charge d'intérêts serait vraiment symbolique. Il témoigne, néanmoins, sa volonté de prendre ce problème à bras le corps mais il se trouve serré par les contraintes budgétaires.

En ce qui concerne la recherche scientifique, le ministre estime qu'il faut comparer ce qui est comparable. Il souligne qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises. S'il est exact que dans certains pays européens la recherche est plus importante, on y inclut la recherche militaire. Parmi les initiatives qui ont été prises, le ministre observe une majoration significative des fonds de recherche, notamment par un recyclage des crédits perdus par les universités pour les fonds de recherche.

En ce sens, le ministre explique l'augmentation de 30 millions du FNRS dans l'ajustement 1998. Par ce mécanisme, le ministre a voulu que l'enveloppe université + recherche fondamentale ne subisse pas les contre-coups d'une diminution du nombre d'étudiants.

Il témoigne son souci de maintenir les moyens existants, de majorer les fonds de

manière significative par rapport à la simple indexation du budget.

En ce qui concerne un certain nombre d'initiatives à prendre, le ministre rappelle qu'il s'est efforcé, via la Région wallonne qui a plus de disponibilités, d'accroître les moyens dévolus à la recherche à l'université. En 1998, c'est 495 millions ajoutés en complément grâce à la DPRC pour la recherche universitaire.

D'autre part, pour ce qui est des synergies entre la recherche scientifique et le secteur privé, le ministre rappelle que l'on développe, à la Région, ce que l'on appelle des projets « FIRST » c'est-à-dire la possibilité pour des doctorants de faire leur doctorat en entreprise de manière telle qu'il y ait un encouragement de la recherche en entreprise et un lien plus direct qui s'établisse entre la recherche universitaire et l'entreprise.

Est mis au point de la même manière un système qui permettra aux universités d'être propriétaires des résultats de recherche. Cette disposition permettant d'avoir des brevets est en cours de réalisation.

En réponse à la question de M. Marchant sur le statut des chercheurs, le ministre précise que ces programmes « FIRST » vont nettement faciliter les choses. En effet, les règles du jeu sont changées, des facilités sont accordées et du personnel spécialisé est mis à la disposition des universités pour poursuivre ces programmes et objectifs.

Concernant la question relative à un audit de la recherche, le ministre souligne qu'il sera très prochainement mis en route via « RITTS », c'est-à-dire un programme européen de pilotage de la recherche, programme initié par la Commission européenne et qui est organisé sur base de régions.

Le programme « RITTS » que le gouvernement wallon a soumis à la commission est classé premier parmi les 56 présentés à la Commission européenne.

A déjà été mis sur pied le comité d'accompagnement et les quatre experts internationaux chargés de faire cet audit ont été choisis. Il s'agit de déterminer les priorités en matière de recherche et de grappes technologiques correspondant à ces priorités. Il s'agit d'un travail considérable qui prendra 18 mois.

Relativement à l'intention du ministre de lier les crédits de la recherche scientifique au PIB, celui-ci explique que cette méthode a été contestée par l'inspection des Finances parce qu'elle était en contradiction avec le respect du plan pluriannuel.

Pour ne pas heurter ce principe, il a été prévu que l'enveloppe soit immédiatement indexée. De plus, le gouvernement est autorisé à définir

un critère de progression qui équivaut au moins à l'indexation et qui peut aller jusqu'à l'évolution du PIB.

Le ministre tient à souligner que ce n'est pas une solution qui le satisfait pleinement. Mais si un gouvernement futur a la volonté de majorer les crédits de manière telle que la recherche fondamentale soit encouragée, il a la possibilité de le faire. Une orientation est donnée.

En ce qui concerne les congés de maternité dans les hautes écoles, le ministre précise qu'un article budgétaire spécifique avait été prévu pour financer hors enveloppe ces congés. Les chiffres qui ont été donnés sur le nombre de femmes qui ont pris de tels congés ont conduit à ce que le crédit soit mis en diminution pour le budget 1999, étant entendu que l'ajustement est là si la tendance s'inversait.

En ce qui concerne les chiffres des populations estudiantines, ils seront fournis avec les ventilations ainsi que le nombre de personnes mises à la retraite de manière anticipée.

En ce qui concerne l'enseignement artistique, le représentant du ministre suggère de joindre au rapport le fiche de calcul. A sa lecture, l'on peut voir qu'il n'y a pas de réduction et donc pas de mesures d'économie.

Mme Dupuis souhaiterait savoir quels sont les établissements de la communauté qui sont touchés par ces mesures.

Le ministre propose de joindre au rapport la ventilation établissement par établissement.

Le représentant du ministre rappelle que le budget est fait globalement quelque soit le niveau d'enseignement. On ne calcule pas par établissement d'enseignement. Il précise que tous les enseignants engagés sur base des dispositions réglementaires sont payés. Il n'y a pas de mesures d'économie.

En ce qui concerne le niveau européen à maintenir, le ministre précise que l'opération de classement de l'enseignement supérieur artistique a justement pour objectif de garantir ce niveau européen qui ne l'est pas pour le moment et de mettre l'enseignement artistique au même niveau que l'enseignement universitaire et que l'enseignement de la haute école.

Pour ce qui concerne le financement des étudiants européens, le problème est le même. Il est résolu dans l'enseignement artistique. Des mesures urgentes présentées dans les décrets-programmes ébauchent une esquisse de solution. Quoi qu'il en soit, les étudiants européens sont finançables au même titre que les Belges.

En ce qui concerne le procès qui oppose l'ULB à la Communauté française, la thèse de la Communauté française est qu'avant 1996, les

universités n'étaient pas obligées d'inscrire les européens. Par conséquent, pour ce qui est antérieur à 1996, le gouvernement conteste. Par contre, pour ce qui est postérieur à 1996, c'est plus tangent et il attend de voir. Mais il n'aura pas l'impact financier tant annoncé.

Concernant La Cambre, le ministre insiste sur le fait que pour le moment, la Cour d'arbitrage a suspendu les dispositions querelées en attendant de remettre son opinion sur le fond. Néanmoins, le ministre considère qu'il s'agit d'une interprétation erronée des dispositions, notamment en ce qui concerne le paiement d'un droit complémentaire d'inscription et la possibilité ou non d'organiser un examen d'entrée.

En ce qui concerne les centres d'éducation aux médias, le ministre souligne qu'il y en a trois, c'est-à-dire un par réseau, et la subvention est répartie proportionnellement à la population de chaque réseau. La dotation a été augmentée. Relativement à l'évolution de l'enveloppe universitaire qui serait inférieure à l'inflation, le ministre précise qu'il faut comparer ce qui est comparable, à savoir à l'initial et non à l'ajusté.

A la question de M. Cheron relative aux coefficients réducteurs dans l'enseignement artistique, le représentant du ministre souligne que ce sera prochainement dans le décret portant diverses mesures urgentes. C'est la reconduction des mesures qui sont prises depuis plusieurs années et qui visent à maintenir l'enseignement qui n'est pas organisé en hautes écoles à un taux d'encadrement qui ne soit pas en augmentation.

Pour l'architecture, sur base des populations prévues pour l'année prochaine, le coefficient 1999 sera celui de 1998 puisque la population sera restée tout à fait stable. Pour le type court, le coefficient sera placé à 70 %, avec les mêmes correctifs que l'année dernière, c'est-à-dire que là où une population est en augmentation de x %, on maintient le même encadrement que l'année dernière.

Mme Dupuis tient à préciser que sa comparaison se faisait budget initial à budget initial et que, dès lors, il est coutume de dire que si l'on ne suit pas l'inflation, on diminue les crédits.

Le représentant du ministre tient à faire remarquer qu'il y a là une justification technique.

En effet, conformément à la loi, le budget inscrit à la Communauté ne représente pas directement les allocations que perçoivent les universités pour l'année en cours puisque la part de l'allocation relative au mois de décembre ainsi qu'à la prime de programmation sociale est imputée au budget de l'année suivante. Il s'ensuit que les allocations des universités sont

bien augmentées proportionnellement à l'inflation.

Mme Dupuis souhaiterait savoir ce que représente, dans le programme 2, l'allocation de base 44.02.20.

Le représentant du ministre précise que l'article 34 de la loi de 1971 est l'article qui permet de subsidier, pour les universités libres, les frais supplémentaires qu'elles exposent en matière de sécurité sociale. Cela répond à la différence de statut entre les différents personnels.

*
* *

III. EXPOSE DE M. VAN CAUWENBERGHE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Budget 1999

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

L'année scolaire 1998-1999 sera marquée par l'entrée en vigueur progressive des dispositions du décret du 19 mai 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française.

Outre le fait que ce décret réorganise de fond en comble ce secteur d'enseignement dans un cadre réglementaire adéquat, il met en œuvre divers mécanismes de répartition des moyens budgétaires disponibles en assurant une maîtrise juridique de dépenses en matière d'octroi des subventions- traitements et de fonctionnement.

L'offre d'enseignement est maintenue durant l'année scolaire 1998-1999 dans tous les établissements, et renforcée dans la plupart de ces établissements qui bénéficient d'une majoration de leur dotation de périodes de cours, suite à l'uniformisation du régime des prestations des enseignants dont la charge complète est dorénavant fixée à 24 périodes de cours par semaine.

A partir du 1^{er} septembre 1999, un rééquilibrage des dotations octroyées à chacun des établissements entrera progressivement en vigueur, de sorte qu'au terme de 4 années de transition, chaque académie disposera d'une dotation en rapport avec le nombre d'élèves qui y fréquentent régulièrement des cours. Ce rééquilibrage restera sans incidence budgétaire dès lors qu'il s'effectuera dans une enveloppe globale de périodes de cours plafonnée au nombre total de périodes de l'année 1998-1999, les éventuelles mises en disponibilité par défaut d'emploi ou pertes partielles de charge étant

imputées, suivant le cas, soit à charge de la dotation de périodes de cours attribuées à l'établissement concerné, soit en déduction de l'enveloppe globale à redistribuer.

Par ailleurs, la réorganisation des humanités artistiques et la centralisation des offres d'options dans des établissements prédéterminés réduira le coût/élève moyen et permettra de réaliser une économie de 6 millions.

L'entrée en vigueur d'un nouveau système d'octroi des subventions de fonctionnement calculées sur base du nombre d'élèves fréquentant régulièrement les cours, et non plus en fonction d'un nombre fluctuant de périodes de cours suivies, met fin à la dérive budgétaire enregistrée depuis quelques années et produira une économie d'une dizaine de millions.

Enfin, la mise en œuvre d'un nouveau statut pécuniaire et d'un barème unique pour la rétribution des enseignants aura globalement une incidence positive sur la maîtrise des dépenses de subventions- traitements dont les premiers effets sont enregistrés en 1999 par une réduction des dépenses en cette matière estimée à 32 millions. Cette évaluation tient compte de l'application de mesures transitoires garantissant à bon nombre d'enseignants le maintien des avantages pécuniaires acquis, ainsi que des revalorisations des barèmes inférieurs qui sont alignés sur la nouvelle échelle de traitements correspondant à celle octroyée au « régent de l'enseignement secondaire de plein exercice ».

Une partie des économies globales ainsi générées sera consacrée à l'amélioration de l'encadrement des établissements d'enseignement secondaire artistique où une quinzaine d'emplois supplémentaires de sous-directeurs et de surveillants-éducateurs seront subventionnés à partir du 1^{er} septembre 1999, pour un coût annuel de 33 millions en année pleine (6 millions à charge du budget 1999).

Le projet du budget de l'année 1999 qui vous est aujourd'hui présenté intègre les différentes incidences budgétaires consécutives à l'entrée en vigueur du décret du 19 mai 1998, en s'inscrivant dans une perspective de stabilisation des dépenses en progression de seulement 6,8 millions par rapport au budget initial 1998, tout en permettant la continuation de l'organisation des formations en cours de carrière et des recyclages des enseignants qui débutera dans les prochains mois.

Pour leur complète information, le ministre signalera aux membres de la commission que le nombre d'élèves inscrits dans notre enseignement artistique à horaire réduit s'est stabilisé depuis cinq années aux environs de 79 000 élèves réguliers.

que, dorénavant, pour être temporaire prioritaire en promotion sociale, une ancienneté minimum y est requise.

— Formation en cours de carrière : Le décret organisant la formation en cours de carrière s'avérait encore plus indispensable dès lors qu'on admettait la spécificité de l'enseignement de promotion sociale. Ce décret a, lui aussi, été favorablement accueilli par la commission. Un budget de 5 millions sera consacré à la formation en cours de carrière. Ce budget est sans doute modeste, mais certainement pas symbolique puisque, au tarif des conventions, il devrait permettre l'organisation de plus de 2 500 périodes de formation. Par ailleurs, ce budget pourrait être valorisé comme part publique dans le cadre de programmes européens destinés à la formation des enseignants.

Une allocation particulière est d'ailleurs prévue à cet effet dans l'objectif 1. Cette aide complémentaire permettrait évidemment d'augmenter le volume de périodes consacrées à la formation en cours de carrière.

— Conventions « Lire et écrire », « Bruxelles-Formation », « FOREM », ... : Ces conventions, dont les montants atteignent plus de 100 millions, sont exemplaires dans la mesure où elles concrétisent la volonté des recherches de synergies entre le monde de la formation, le monde associatif et le monde de l'enseignement. Ce choix politique d'intensifier les démarches partenariales entre les opérateurs de formations d'adultes s'effectue au grand bénéfice des demandeurs de formation pour lesquels l'offre de formation gagne en lisibilité et en efficacité.

Dans cette perspective, le ministre se réjouit tout particulièrement de la signature d'un accord cadre liant l'enseignement de promotion sociale et Bruxelles-Formation. Cette convention permettra d'organiser des formations d'une manière concertée entre les établissements bruxellois de promotion sociale et l'Institut bruxellois pour la formation professionnelle. Ceci permet donc d'établir, sur la région de Bruxelles-Capitale, une politique partenariale analogue à celle qui se développe en région wallonne avec le FOREM. Pour conclure, le ministre rappelle que ce département connaît une situation budgétaire structurellement saine. À l'avenir, il y aura lieu d'intensifier les actions de partenariats pour permettre à l'enseignement de promotion sociale de mieux répondre encore aux besoins de demandeurs de formations. De telles actions garantissent le développement de cet enseignement tout en confortant sa crédibilité dans le domaine de la formation d'adultes.

*
* *

IV. DISCUSSION

En ce qui concerne le budget de la promotion sociale, Mme Stengers est désireuse de savoir ce que disent les chiffres en matière de population d'élèves. En effet, on a constaté une diminution entre 1994-1995 et 1995-1996. Ce commissaire se demande si le ministre a déjà une idée, pour l'année antérieure, du nombre d'inscriptions et des inscriptions confirmées.

Concernant la lutte contre l'échec scolaire et les discriminations positives, Mme Stengers constate que, dans le budget, le ministre propose 40 millions.

Elle souhaite avoir des précisions sur les types d'actions précises pour couvrir ces 40 millions.

Ce commissaire s'étonne que pour la formation en cours de carrière, à laquelle le ministre attache tant d'importance, il n'attribue qu'une augmentation de 10 % par rapport à 1998, sans tenir compte du remplacement des professeurs.

Relativement au budget de l'enseignement artistique, Mme Stengers pense que la diminution de 11 millions des frais de fonctionnement correspond à un blocage. Ce sont les économies voulues par la majorité gouvernementale actuelle.

C'est le résultat d'une disposition législative de réduction budgétaire drastique.

M. Desgain, concernant la promotion sociale, souhaiterait connaître les actions prévues afin de couvrir le montant de 40 millions correspondant aux discriminations positives. Ce commissaire souhaiterait également connaître au détriment de quelles économies internes ce financement a pu se faire.

En ce qui concerne le nombre de périodes, M. Desgain voudrait savoir si les moyens additionnels, grâce à l'intervention du fonds social européen, financeront des périodes supplémentaires ou non.

Relativement aux actions dans lesquelles la Communauté française pourrait s'inscrire dans le cadre de la promotion sociale suite au Sommet de Luxembourg, M. Desgain désirerait avoir un complément d'informations.

Il souhaiterait également connaître l'évolution du nombre d'élèves et d'enseignants dans le programme justificatif du budget. Selon ce commissaire, il est important de voir comment évoluent les choses, comment les inscriptions évoluent en fonction des grandes catégories.

M. Massy, en ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, souhaiterait connaître l'évolution de la situation en 1998

relativement à la subvention du fonds social européen.

Ce commissaire constate que cet enseignement est de plus en plus souvent impliqué dans les conventions avec d'autres opérateurs de formation.

Ces rapprochements suscitent une réflexion sur les coûts des opérateurs. En effet, comment l'enseignement de promotion sociale se situe-t-il en termes de coûts par période et par élève ?

Enfin, M. Massy se réjouit de la mise en œuvre de discriminations positives. Il souhaiterait savoir comment cela se passera dans le cadre des formations en cours de carrière.

Le ministre Van Cauwenberghe, concernant les discriminations positives, confirme le budget de 11 millions prorata tempore pour 1998 et un budget de 40 millions en année pleine pour 1999.

Il rappelle qu'il a déjà présenté cette matière lors des débats sur le décret « discriminations positives ».

Il y a un principe de répartition entre les réseaux, moitié sur la base des dotations de périodes, moitié sur la base des actions du fonds social européen. Pour 1998, cela fait 28 % pour la Communauté française, 47 % pour le CPEONS, 14 % pour le Segec et 11 % pour le FELSI.

Deux types de projets seront éligibles. Tout d'abord, des projets centrés sur un certain nombre d'assistances et d'aides aux étudiants couvrant trois domaines, à savoir la maîtrise du français (médiation et réadaptation), les réalisations dans les domaines technique et professionnel du secondaire et l'utilisation des techniques d'information et du multimédia. Cela couvre 35 millions. Il y a 5 millions complémentaires pour des réhabilitations légères de locaux, l'assistance au personnel auxiliaire d'éducation et d'enseignement. Cela peut aussi bien prendre la forme d'engagements professionnels, de PTP, d'ACS, de matériel informatique.

Dans l'attente de l'étude universitaire sur les quartiers, on prend en compte les établissements qui présentent un taux de demandeurs d'emploi inférieur à un pourcentage proposé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale ou un nombre absolu de demandeurs d'emploi proposé par le Conseil supérieur.

En ce qui concerne le coordinateur des carrefours-formation, le ministre rappelle que face à la dispersion des offres de formation, le gouvernement a voulu mettre dans des sites uniques tous les représentants des organismes de formation, de façon à ce que le demandeur puisse se renseigner pleinement. Dans chaque carrefour-formation, il y a des représentants de la promo-

tion sociale et il y a un coordinateur désigné afin d'avoir une vision d'ensemble de la présence des délégués de promotion sociale.

En ce qui concerne la différence entre le régime 1 et le régime 2, il faut savoir qu'il couvre le même coût. Mais en termes de subventions de fonctionnement, la période-élève de régime 1 est moins subventionnée en raison du fait que, contrairement au régime 2, toutes les périodes-élèves du régime 1 sont subventionnées. Le ministre propose de joindre au rapport les chiffres de population dans l'enseignement de promotion sociale.

En ce qui concerne la formation, le ministre souligne qu'il a pris les mêmes critères que pour les autres types d'enseignement, à savoir 0,12 % de la masse salariale.

Concernant l'enseignement à distance, le ministre reconnaît que les choses évoluent. S'il est exact que l'année passée, il avait pensé s'appuyer sur les télévisions communautaires, aujourd'hui, ce moyen est dépassé. Le multimédia représente l'avenir, mais il pense qu'il faut agir de façon progressive. Quoi qu'il en soit, cette réforme ne sera pas menée pendant cette législature.

En réponse à M. Desgain, en ce qui concerne les discriminations positives, le ministre précise que les crédits viennent de l'augmentation des crédits variables. Les ressources extérieures ont rapporté des moyens complémentaires en maintenant l'enveloppe globale.

Les périodes du FSE sont estimées à 120 000.

Il faut compter 2 000 francs la période. Pour les conventions, on les estime à 70 000.

Dans le cadre du Sommet de Luxembourg, il a été demandé de la cohérence dans le domaine de la formation. La promotion sociale s'inscrit largement dans la dynamique du projet rentré par la Belgique au Sommet européen.

Mme Stengers, en ce qui concerne l'évolution de la population dans l'enseignement de promotion sociale, souligne que les chiffres montrent un tassement en 1995-1996 et 1996-1997. Elle demande ce qu'il en est pour 1997.

Le représentant du ministre répond que l'on ne peut plus parler de la population dans l'enseignement de promotion sociale de manière significative. Il faut prendre en compte le nombre de périodes que chaque individu inscrit suit. Ceci étant dit, il y a en effet un léger tassement des populations. Par contre, le nombre de périodes/élève est légèrement en hausse, ce qui est bon signe puisque cela signifie que les étudiants ont tendance à prolonger leur formation.

Domaines d'études	Orien- tations	Cycles	ULg	UCL	ULB	FUNDP	UMH	FPMs	FUSAGx	FUCaM	FUSL	Total
Sciences agronomiques	B	1		264	102				389			755
	D	2 et 3		349	61				310			720
	Total			613	163				699			1 475
Sciences appliquées	B	1	596	575	443			330				1 944
	C	2 et 3	812	750	551			494				2 607
	Total		1 408	1 325	994			824				4 551
Sciences vétérinaires	B	1	418	125		189						732
	C	2 et 3	414									414
	Total		832	125		189						1 146
Sciences pharmaceuti- ques	B	1	191	240	132	177	97					837
	C	2 et 3	155	441	135							731
	Total		346	681	267	177	97					1 568
Sciences médicales et science dentaire	B	1	670	887	632	567	243					2 999
	C	2 et 3	766	1 345	822							2 933
	Total		1 436	2 232	1 454	567	243					5 932
Total orientation A			5 672	9 255	8 511	2 304	1 640			1 089	1 140	29 611
Total orientation B			3 088	3 447	2 739	1 692	761	330	389			12 401
Total orientation C			2 147	2 536	1 508			494				6 685
Total orientation D				349	61				310			720
Total général			10 907	15 587	12 819	3 996	2 356	824	699	1 089	1 140	49 417

ANNEE ACADEMIQUE 1995-1996 (1^{er} février 1996)ETUDIANTS FINANÇABLES PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DANS LES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

Domaines d'études	Orien- tations	Cycles	ULg	UCL	ULB	FUNDP	UMH	FPMs	FUSAGx	FUCaM	FUSL	Total
Sciences religieuses	A	1		16								16
	A	2 et 3		36								36
	Total			52								52
Philosophie et Lettres	A	1	1 065	695	1 568	541					203	4 072
	A	2 et 3	458	949	1 230							2 637
	Total		1 523	1 644	2 798	541					203	6 709
Droit	A	1	804	704	909	900					483	3 800
	A	2 et 3	705	1 743	974							3 422
	Total		1 509	2 447	1 883	900					483	7 222
Psychologie et Pédago- gie	A	1	618	695	543		492					2 348
	A	2 et 3	548	906	501		232					2 187
	Total		1 166	1 601	1 044		724					4 535
Sciences sociales, politi- ques et économiques	A	1	202	1 003	1 142	376				79	389	3 191
	A	2 et 3	480	1 231	928	316	314			73		3 342
	Total		682	2 234	2 070	692	314			152	389	6 533

Domaines d'études	Orien- tations	Cycles	ULg	UCL	ULB	FUNDP	UMH	FPMs	FUSAGx	FUCaM	FUSL	Total
Sciences économiques appliquées et Sciences commerciales	A	1	378	281	389		340			339		1 727
	A	2 et 3	439	949	489		289			469		2 635
Total			817	1 230	878		629			808		4 362
Sciences	B	1	533	475	635	406	264					2 313
	B	2 et 3	410	324	501	315	113					1 663
Total			943	799	1 136	721	377					3 976
Education physique	B	1	192	348	242							782
	B	2 et 3	97	217	135							449
Total			289	565	377							1 231
Sciences agronomiques	B	1		273	99				429			801
	D	2 et 3		333	72				295			700
Total				606	171				724			1 501
Sciences appliquées	B	1	575	567	401			309				1 852
	C	2 et 3	819	725	574			490				2 608
Total			1 394	1 292	975			799				4 460
Sciences vétérinaires	B	1	407	148		227						782
	C	2 et 3	403									403
Total			810	148		227						1 185
Sciences pharmaceuti- ques	B	1	155	246	146	158	92					797
	C	2 et 3	153	476	140							769
Total			308	722	286	158	92					1 566
Sciences médicales et science dentaire	B	1	609	784	658	535	214					2 800
	C	2 et 3	776	1 391	796							2 963
Total			1 385	2 175	1 454	535	214					5 763
Total orientation A			5 697	9 208	8 673	2 133	1 667			960	1 075	29 413
Total orientation B			2 978	3 382	2 817	1 641	683	309	429			12 239
Total orientation C			2 151	2 592	1 510			490				6 743
Total orientation D				333	72				295			700
Total général			10 826	15 515	13 072	3 774	2 350	799	724	960	1 075	49 095

ANNEE ACADEMIQUE 1996-1997 (1^{er} février 1997)ETUDIANTS FINANÇABLES PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DANS LES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

Domaines d'études	Orien- tations	Cycles	ULg	UCL	ULB	FUNDP	UMH	FPMs	FUSAGx	FUCaM	FUSL	Total
Sciences religieuses	A	1		16								16
	A	2 et 3		31								31
Total				47								47
Philosophie et Lettres	A	1	968	588	1 599	471					166	3 792
	A	2 et 3	466	988	1 253							2 707
Total			1 434	1 576	2 852	471					166	6 499
Droit	A	1	855	706	871	870					490	3 792
	A	2 et 3	691	1 807	1 002							3 500
Total			1 546	2 513	1 873	870					490	7 292

Domaines d'études	Orien- tations	Cycles	ULg	UCL	ULB	FUNDP	UMH	FPMs	FUSAGx	FUCaM	FUSL	Total
Philosophie et Lettres	A	1	955	531	1 539	445					160	3 630
	A	2 et 3	480	1 007	1 235							2 722
	Total		1 435	1 538	2 774	445					160	6 352
Droit	A	1	809	730	797	782					568	3 686
	A	2 et 3	631	1 844	988							3 463
	Total		1 440	2 574	1 785	782					568	7 149
Psychologie et Pédago- gie	A	1	571	776	594		474					2 859
	A	2 et 3	626	1 114	484		391					2 615
	Total		1 197	1 890	1 078		865					5 474
Sciences sociales, politi- ques et économiques	A	1	233	926	1 099	491				68	444	3 261
	A	2 et 3	476	1 050	979	303				131		2 939
	Total		709	1 976	2 078	794				199	444	6 200
Sciences économiques appliquées et Sciences commerciales	A	1	228	240	394		242			349		1 453
	A	2 et 3	358	1 017	446		451			518		2 790
	Total		586	1 257	840		693			867		4 243
Sciences	B	1	508	351	645	351	184					2 039
	B	2 et 3	411	291	580	309	110					1 701
	Total		919	642	1 225	660	294					3 740
Education physique	B	1	182	412	281							875
	B	2 et 3	115	223	126							464
	Total		297	635	407							1 339
Sciences agronomiques	B	1		245	91				403			739
	D	2 et 3		328	69				324			721
	Total			573	160				727			1 460
Sciences appliquées	B	1	419	596	345			313				1 673
	C	2 et 3	638	651	508			407				2 204
	Total		1 057	1 247	853			720				3 877
Sciences vétérinaires	B	1	328	143		246						717
	C	2 et 3	516									516
	Total		844	143		246						1 233
Sciences pharmaceuti- ques	B	1	132	191	114	179	72					688
	C	2 et 3	153	451	159							763
	Total		285	642	273	179	72					1 451
Sciences médicales et science dentaire	B	1	620	704	632	434	193					2 583
	C	2 et 3	737	1 390	816							2 943
	Total		1 357	2 094	1 448	434	193					5 526
Total orientation A			5 367	9 280	8 555	2 021	1 558			1 066	1 172	29 019
Total orientation B			2 715	3 156	2 814	1 519	559	313	403			11 479
Total orientation C			2 044	2 492	1 483			407				6 426
Total orientation D				328	69				324			721
Total général			10 126	15 256	12 921	3 540	2 117	720	727	1 066	1 172	47 645

ANNEXE 2

EVOLUTION DES ALLOCATIONS D'ETUDES SUPERIEURES
1986/1987 à 1991/1992

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Nombre de demandes examinées	32 613	34 163	33 778	34 618	36 584	37 305
Nombre d'octrois	24 911	26 155	25 859	26 908	27 989	27 832
% octrois/demandes	76	77	77	78	77	75
Montant total	927 099 000	938 629 000	915 919 000	902 195 000	922 344 000	917 142 000
Allocation moyenne	37 216	35 887	35 420	33 529	32 954	32 953
Sur base 100 en 1986/1987:						
Nombre de demandes	100	105	104	106	112	144
Nombre d'octrois	100	105	104	108	112	112
Montant total	100	101	99	97	99	99
Allocation moyenne	100	96	95	90	89	89

1992/1993 à 1997/1998

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997 ⁽¹⁾	1997-1998 ⁽²⁾
Nombre de demandes examinées	38 410	38 781	38 000	37 468	35 725	33 650
Nombre d'octrois	28 400	27 504	25 861	25 625	24 964	23 381
% octrois/demandes	74	71	68	68	69	69
Montant total	966 814 000	964 743 600	894 805 700	877 424 200	846 213 800	794 969 900
Allocation moyenne	34 043	35 076	34 601	34 241	33 897	34 000
Sur base 100 en 1986/1987:						
Nombre de demandes	118	119	117	115	109	103
Nombre d'octrois	114	110	104	103	100	94
Montant total	104	104	97	95	91	85
Allocation moyenne	91	94	93	92	91	91

⁽¹⁾ Chiffres arrêtés au 30 juin 1997.

⁽²⁾ Chiffres arrêtés au 31 mai 1998.

Le pourcentage d'octrois par rapport aux demandes reste relativement stable, tant dans le secondaire que dans le supérieur. Cependant, le nombre de demandes et le montant global octroyé augmentent considérablement dans le secondaire alors qu'ils subissent un léger tassement dans le supérieur, signe d'une dégradation économique et sociale.

ANNEXE 3

**EVOLUTION DES ALLOCATIONS D'ETUDES SECONDAIRES
1986/1987 à 1991/1992**

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Nombre de demandes examinées	97 936	103 509	102 744	103 754	105 624	106 083
Nombre d'octrois	77 134	80 735	78 439	79 312	87 852	85 848
% octrois/demandes	79	78	76	76	83	81
Montant total	340 254 000	411 004 000	391 946 000	435 581 000	539 943 000	527 865 000
Allocation moyenne	4 411	5 091	4 997	5 492	6 146	6 149
Sur base 100 en 1986/1987:						
Nombre de demandes	100	106	105	106	108	108
Nombre d'octrois	100	105	102	103	114	111
Montant total	100	121	115	128	159	155
Allocation moyenne	100	115	113	125	139	139

1992/1993 à 1997/1998

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997 ⁽¹⁾	1997-1998 ⁽²⁾
Nombre de demandes examinées	105 881	110 303	107 491	108 148	105 226	104 032
Nombre d'octrois	84 599	85 185	82 443	82 334	81 750	80 820
% octrois/demandes	80	77	77	76	77	77
Montant total	540 325 000	560 955 173	546 417 885	540 789 300	526 559 900	520 678 700
Allocation moyenne	6 387	6 585	6 628	6 568	6 441	6 442
Sur base 100 en 1986/1987:						
Nombre de demandes	108	113	110	110	107	106
Nombre d'octrois	110	110	107	107	105	104
Montant total	159	165	161	159	154	153
Allocation moyenne	145	149	150	149	146	146

⁽¹⁾ Chiffres arrêtés au 30 juin 1997.

⁽²⁾ Chiffres arrêtés au 31 mai 1998.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des rectifications et arrêtés ultérieurs relatifs aux dossiers incomplets ou en attente de conclusion.

ANNEXE 4

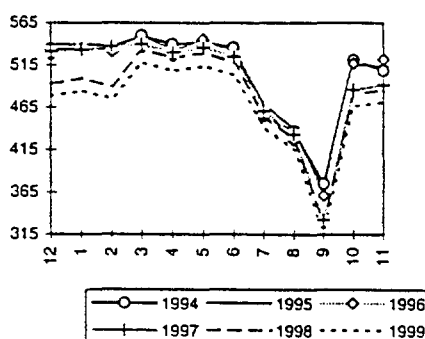
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE

Etablissements de la Communauté

Méthode de calcul utilisée par l'Inspection des finances

DO 57 — Enseignement artistique supérieur de la Communauté française

		Charges					97,79 %	97,09 %
		1999		1994	1995	1996	1997	1998
Calcul de l'AB 57-1103-30		12	534	540	527	531	492	478
		1	533	539	534	533	499	485
Dépenses 1997	624,3	2	535	538	531	537	490	475
		3	550	549	536	540	533	518
Besoins 1998		4	540	534	526	530	524	508
Index: 1,66 %	10,4	5	542	541	546	536	529	514
Biennales: 1,043 %	6,6	6	536	534	524	525	519	504
Variation charges coûtant: 1 272 544		7	455	469	458	461	455	442
pour 1997/1998: -14,4	-18,3	8	437	440	427	433	428	415
		9	375	365	361	332	328	318
Mesures de fin de carrière	-2,2	10	521	516	517	486	480	466
		11	509	513	522	492	486	472
Besoins 1998	620,8M		505,6	506,5	500,8	494,7	480,3	466,3
Facteurs exogènes	0,0							
Ajusté 1998	620,8						11	0.0211808
							40	0.00717049
Crédit initial 1998	648,4						48	0.00428265
							50	0.00666412
Ajustement 1998	-27,6						51	0.00413103
							52	0.00386401
Estimation 1999 initial							53	0.00643926
Base indexée: 2,00 %	635,5						55	0.00700378
Biennales: 1,043 %	6,6						56	0.01029400
							57	0.01043142
Charges suppl.: 1 297 995	-14,0	-15,9					58	-0.08493088
Mesures de fin de carrière	-3,3							
Facteurs exogènes								
								0.01043142
Total 1999	622,9							



ANNEXE 5

**DECRET DU 2 AVRIL 1996, ARTICLE 39:
DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE PRECEDANT LA RETRAITE**

Réseau	Age	Année 1997	Année 1998
Communauté française	A 55 ans	20	20
	A 58 ans	18	13
	Total	38	33
Officiel Subventionné	A 55 ans	29	28
	A 58 ans	22	14
	Total	51	42
Libre Subventionné	A 55 ans	43	42
	A 58 ans	31	18
	Total	74	60
Ensemble	A 55 ans	92	90
	A 58 ans	71	45
	Total	163	135

ANNEXE 6

ETUDIANTS FINANÇABLES DES HAUTES ECOLES DE 1994-1995 A 1997-1998

CHIFFRES DE POPULATION DANS LES HAUTES ECOLES,
COMMUNIQUEES PAR L'ADMINISTRATION

Réseau	Artistique type court	Agricole type long	Economique type long	Economique type court	Paramédical	Pédagogique
--------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------------	-------------	-------------

Nombres d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1995, dans les hautes écoles:

CF	0	293	0	1 940	490	4 940
OS	303	607	452	6 229	4 135	3 178
LS	131	113	2 766	7 364	4 488	6 656
Ensemble	434	1 013	3 218	15 533	9 113	14 774

Nombre d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1996, dans les hautes écoles:

CF	0	307	0	2 054	541	5 242
OS	275	637	420	5 865	4 467	3 343
LS	136	132	2 846	7 483	5 005	6 661
Ensemble	411	1 076	3 266	15 402	10 013	15 246

Nombre d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1997, dans les hautes écoles:

CF	0	363	0	2 068	718	4 746
OS	298	676	400	5 716	4 978	3 111
LS	125	119	2 885	7 832	5 507	5 861
Ensemble	423	1 158	3 285	15 616	11 203	13 718

Nombre d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1998, dans les hautes écoles:

CF	0	339	0	2 081	808	4 714
OS	286	622	350	5 500	5 219	2 842
LS	162	120	3 008	8 006	5 865	5 480
Ensemble	448	1 081	3 358	15 587	11 892	13 036

Réseau:	Social type long	Social type court	Technique type court	Technique type long	Agricole type long	Traduction interprétation	Total
---------	---------------------	----------------------	-------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------------	-------

Nombre d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1995, dans les hautes écoles:

CF	0	657	231	1 129	273	1 599	11 552
OS	0	1 157	1 962	1 124	44	204	19 395
LS	714	2 651	1 811	2 021	0	444	29 159
Ensemble	714	4 465	4 004	4 274	317	2 247	60 106

Nombres d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1996, dans les hautes écoles:

CF	0	826	241	1 065	253	1 581	12 110
OS	0	1 456	1 897	995	36	162	19 553
LS	769	2 850	1 772	1 892	0	447	29 993
Ensemble	769	5 132	3 910	3 952	289	2 190	61 656

Nombres d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1997, dans les hautes écoles:

CF	0	855	249	941	253	1 680	11 873
OS	0	1 732	1 905	899	36	137	19 888
LS	838	3 117	1 703	1 735	0	413	30 135
Ensemble	838	5 704	3 857	3 575	289	2 230	61 896

Nombres d'étudiants réguliers finançables, par catégorie, au 1^{er} février 1998, dans les hautes écoles:

CF	0	867	262	866	251	1 665	11 853
OS	0	1 776	1 972	881	38	125	19 611
LS	942	3 442	1 702	1 709	0	428	30 864
Ensemble	942	6 085	3 936	3 456	289	2 218	62 328

ANNEXE 7

POPULATIONS SCOLAIRES PAR CATEGORIE DE PERIODES ET PAR RESEAU

Année scolaire	Réseau	Nombre d'étudiants				Nombre d'inscriptions
		Périodes A	Périodes B	Périodes C	Totaux	
91-92	C	9 656	15 628	2 806	28 090	34 759
91-92	CF	18 368	11 454	3 446	33 268	38 534
91-92	LC	4 096	5 636	3 392	13 124	14 103
91-92	LN	8 110	10 144	1 817	20 071	21 947
91-92	P	4 556	7 959	3 763	16 278	20 198
Totaux		44 786	50 821	15 224	110 831	129 541
92-93	C	11 065	16 963	3 265	31 293	38 199
92-93	CF	20 451	12 345	3 939	36 735	41 015
92-93	LC	6 158	5 929	3 594	15 681	17 380
92-93	LN	9 339	9 545	2 985	21 869	23 304
92-93	P	5 120	9 108	4 094	18 322	21 908
Totaux		52 133	53 890	17 877	123 900	141 806
93-94	C	13 241	18 508	4 313	36 062	43 555
93-94	CF	25 003	13 922	5 002	43 927	50 142
93-94	LC	8 629	6 234	4 459	19 322	21 560
93-94	LN	10 294	9 547	4 434	24 275	25 416
93-94	P	7 932	10 280	4 586	22 798	29 041
Totaux		65 099	58 491	22 794	146 384	169 714
94-95	C	15 831	17 670	4 441	37 942	53 593
94-95	CF	20 763	18 532	4 196	43 491	57 439
94-95	LC	6 985	5 418	4 957	17 360	23 726
94-95	LN	15 429	8 826	3 609	27 864	31 128
94-95	P	7 708	8 656	4 708	21 072	29 258
Totaux		66 716	59 102	21 911	147 729	195 144
95-96	C	15 959	17 341	4 568	37 868	58 743
95-96	CF	19 469	18 075	4 429	41 973	61 315
95-96	LC	7 298	5 172	4 354	16 824	26 782
95-96	LN	16 411	8 395	2 397	27 203	34 731
95-96	P	8 727	8 445	5 236	22 408	33 989
Totaux		67 864	57 428	20 984	146 276	215 560
96-97	C	15 996	17 871	4 991	38 858	62 165
96-97	CF	21 481	13 772	4 263	39 516	63 295
96-97	LC	6 721	4 965	5 332	17 018	28 889
96-97	LN	16 003	7 250	2 983	26 236	36 233
96-97	P	7 712	8 410	5 089	21 211	37 563
Totaux		67 913	52 268	22 658	142 839	228 145
97-98	C	14 241	15 711	5 076	35 028	58 798
97-98	CF	19 136	12 103	4 545	35 784	58 366
97-98	LC	6 110	4 548	4 772	15 430	26 223
97-98	LN	8 427	4 291	2 346	15 064	26 531
97-98	P	7 578	9 021	5 825	22 424	38 869
Totaux		55 492	45 674	22 564	123 730	208 787

ANNEXE 8

PERIODES-ELEVES GENEREES DANS CHAQUE CATEGORIE DE PERIODES, PAR RESEAU

Année	Réseau	Périodes A	Périodes B	Périodes C	Total	Total général
1994	C	3 448 796	4 692 316	1 778 604	9 919 715	
1994	CF	3 777 493	3 942 252	1 691 353	9 411 098	
1994	LC	1 303 219	1 360 861	1 580 929	4 245 009	
1994	LN	2 093 358	2 083 277	1 260 528	5 437 162	
1994	P	1 726 723	3 178 593	1 729 458	6 634 774	35 647 759
1995	C	3 521 985	4 390 024	1 871 908	9 783 917	
1995	CF	3 484 248	4 106 018	1 786 804	9 377 070	
1995	LC	1 430 535	1 374 047	1 680 157	4 484 738	
1995	LN	2 148 038	1 747 587	1 261 124	5 156 749	
1995	P	1 791 769	2 978 851	1 917 674	6 688 294	35 490 768
1996	C	3 753 493	4 334 769	1 942 740	10 031 002	
1996	CF	3 654 710	3 885 938	1 783 512	9 324 159	
1996	LC	1 448 296	1 364 974	1 718 418	4 531 687	
1996	LN	2 179 545	1 546 011	1 336 142	5 061 698	
1996	P	1 787 080	2 862 617	2 038 188	6 687 885	35 636 432
1997	C	3 724 430	4 207 430	2 085 295	9 996 842	
1997	CF	3 877 389	3 459 693	1 808 269	9 145 350	
1997	LC	1 482 691	1 324 283	1 698 690	4 505 665	
1997	LN	2 171 685	1 343 923	1 498 163	5 013 771	
1997	P	1 744 903	2 920 522	2 078 520	6 743 945	35 405 573

C: Communal.

CF: Communauté française.

LC: Libre confessionnel.

LN: Libre non confessionnel.

P: Provincial.

Période A: Période correspondant à l'enseignement secondaire supérieur, valant 1,25 période B.

Période B: Période correspondant à l'enseignement secondaire inférieur.

Période C: Période correspondant à l'enseignement supérieur de type court, valant 1,5 période B.